



renonciation d usufruit et partage

Par **sand73**, le 11/12/2011 à 15:02

bonjour, au décès de mon grand père il y a plus de 15 ans, mon père et mon oncle ont hérité de terrainS de famille et ma grand mère en a gardé l'usufruit. Nous avons un terrain constructible que nous avons fait diviser en 2 parcelles équivalentes. Le notaire nous a dit tout d'abord que l'on devait payer l'usufruit à ma grand mère, ce qui est normal, mais elle ne veut pas d'argent (car elle n'en a pas besoin), est-ce possible? faut-il payer quand même quelque chose?

Autre question: sachant que ces 2 terrains ne sont pas destinés à la vente, nous aimerions évaluer ces 2 terrains à 60€ le m² non viabilisé afin de ne pas payer trop de frais de partage. Si jamais ces terrains sont sous évalués, que risquons nous, et combien cela va t-il nous coûter.

Merci beaucoup de votre réponse

Par **Claralea**, le 11/12/2011 à 15:52

Je vous invite à lire cette discussion du forum http://www.legavox.fr/forum/successions-notaires/civil-familial/abandon-usufruit-profit-propritaire_12832_1.htm

Elle pourrait vous être utile dans vos choix